

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 43 (1905)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'un sans l'autre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-202120>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Belémont, Bièvre, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.*

**AVIS.** — Les numéros de février et mars seront adressés gratuitement à toute personne qui prendra un abonnement à dater du 1<sup>er</sup> Avril prochain.

#### Chez le député.

Louis-Aimé, de la Grangette, a été réélu député au Grand Conseil. Il n'en est pas plus fier pour cela. Aussi bien, c'est la quatrième fois que pareil honneur lui échoit, et l'on s'habitue à tout en ce bas monde. Quand nous passâmes devant sa ferme rose aux volets verts et que, de la porte de l'étable, il nous héla gentiment, il n'avait plus même l'air de se souvenir de ce dimanche du 5 mars, où son nom était sorti de l'urne le premier de la liste, et comme nous le félicitions :

— De quoi? de quoi? fit-il, comme il eût dit : fichez-moi la paix! Et, nous poussant dans la « belle chambre », il ajouta : « Je suis à vous dans deux minutes, le temps de finir de gouverner. »

Le salon de Louis-Aimé est une grande pièce aux meubles cossus : monumental lit à ciel, flanqué de deux armoires qui touchent le plafond; vieux poêle de catelles peintes; divan et chaises soigneusement recouverts de leurs housses; pendule à longue caisse; dans une embrasure de fenêtre, un secrétaire surmonté d'un casier bourré de papiers; c'est là sans doute le coin particulier du député. Aux parois, des cartes de la Suisse, du Transvaal et de la Mandchourie alternent avec des portraits de famille. Une grande photographie représente Louis-Aimé, en bras de chemise, devant un char de foin attelé d'une paire de bœufs; il a la mine d'un homme content de son sort, mais qui ne se sent parfaitement à l'aise que chez lui, sur cette terre de la Grangette, qu'il laboure à la sueur de son front et où le bétail vient si bien.

La maîtresse du logis nous arracha à la contemplation de cette scène champêtre en surveillant avec une pile de bracelets dans les mains. Elle non plus ne se rengorge pas d'être la femme d'un député.

— Notre homme se fait bien désirer, dit-elle simplement... Non, le voici qui monte de la cave.

Louis-Aimé arrivait, en effet, portant horizontalement, avec toute sorte de précautions, deux bouteilles dont la couche de poussière attestait l'âge.

— C'est une dernière goutte de 65, fit-il; il ne faut pas la laisser moisir plus longtemps. Nous la boirons, si vous voulez, non à mon élection, mais à la santé de ma femme, dont c'est la fête aujourd'hui et à qui je dois, en somme, d'être député au Grand Conseil.

— Hé! mon pauvre Louis-Aimé, quelles histoires racontes-tu là?

— Des histoires qui sont la pure vérité et qui te font honneur, ma mie.

— Ne me fais pas rougir devant le monde, ou bien je m'en vais!... Et puis, tu sais bien que ce n'est pas de gaïté de cœur que je t'ai conseillé d'accepter la charge de député... Pour

#### Rédaction et abonnements.

#### BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements détent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre. L'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

#### PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.

la ligne ou son espace.

*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

une bonne place, on ne peut pas dire que ce soit une bonne place. Cette vie à Lausanne, avec les crouies viandes qu'on mange dans les hôtels, les tournées de café, les soirées au Théâtre ou au Kursaal, ne vaut pas grand' chose pour ta tête ni pour ton estomac, et encore moins pour ta bourse... Heureusement que ça ne dure pas bien des semaines et que tu es un homme de conduite.

— Merci du bon certificat, ma mie, ça fait toujours plaisir de se l'entendre donner par sa femme, fit Aimé-Louis en choquant les verres.

— Bien sûr, reprit-elle, que si tu ne t'étais pas toujours conduit comme il faut...

— Je ne serais pas l'époux de madame la conseillère, comme tu aimes à t'entendre appeler...

— Si l'on peut dire!... Je me demande lequel est le plus fier, de moi qui suis toute à mon ménage, ou de toi qui fréquentes des conseillers d'Etat, des juges cantonaux, des préfets, et qui dis en parlant du Grand Conseil : « Nous autres législateurs... » Mais n'allons pas nous taquiner le jour de ma fête... Monsieur, servez-vous de bracelets...

— Le diable m'emporte si j'ai envie de te chicaner aujourd'hui! fit Aimé-Louis, en donnant une petite tape affectueuse sur l'épaule de sa femme... Je tiens à te rendre justice une bonne fois... Qui est-ce qui a voulu, il y a 12 ans, que je sois député, est-ce moi ou est-ce toi?

— C'est la commune, répondit madame.

— Ta, ta, ta! quand on est venu m'offrir la candidature, j'ai dit : non et non! puis, tu m'as tant tourmenté que j'ai fini par accepter.

— Tourmenté, tourmenté!... je t'ai seulement fait comprendre que c'était ton devoir, puisqu'on avait confiance en toi; que, comme syndic, tu étais mieux placé qu'un autre pour représenter la commune; enfin, que si tu refusais, c'était un étranger qui prendrait ta place... C'aurait été du propre!

Et se tournant vers nous, la bonne dame continua :

— Voyons, monsieur, n'êtes-vous pas de mon avis : voilà un homme qui s'y connaît en agriculture comme pas un, qui est aussi instruit que le régent, un homme qui écrit dans la *Chronique agricole*, qui préside le Syndicat d'élevage, qui est syndic de sa commune depuis vingt-cinq ans... Pouvez-on être mieux qualifié pour le Grand Conseil?... J'ai eu un peu de peine à le lui faire comprendre, mais enfin j'y suis arrivée... et vous voyez qu'il n'en est pas mort et que la commune n'en va que mieux!...

— Là! s'écria Louis-Aimé, tu reconnaissais que c'est toi qui m'a poussé!... Quel politicien tu ferais si tu étais un homme!... Moi, savez-vous en fin de compte ce qui m'a décidé, c'est que, étant tous de bons démocrates dans la commune, je n'ai pas voulu, en refusant, risquer de faire passer un môme ou un ristou... Vous savez que le peuple vaudois n'a pas beaucoup de sympathie pour ces citoyens-là... Quant aux bienfaits que la commune retire de ma présence au Grand Conseil, ma femme exagère... Je n'ai encore jamais pris la parole en séance

plénière... Dans les commissions, c'est différent... Et, en cela encore, je n'ai fait que suivre les conseils de ma chère moitié.

— Puisque tu es en train de me faire des compliments, tu pourrais ajouter que ton silence ne t'a jamais nuit, reprit madame. Je te connais mieux que tu ne te connais toi-même; tu écris facilement; en municipalité, tu t'exprimes toujours comme il convient, m'a-t-on dit bien des fois; mais là-bas, dans cette grande salle, sur le velours vert, devant le Conseil d'Etat, les avocats de Lausanne, les sténographes qui sont à l'affût du moindre mot, devant les curieux de la tribune publique, pauvre Louis-Aimé! tu ne pourrais pas dire papet, on se moquerait de toi, de ta femme et de ta femme...

— Oui, oui, je sais bien, cette salle me glace toujours un peu, et je ne dégèle que lorsque le président lève la séance. Cependant, je puis me flatter de n'avoir jamais manqué un débat et d'avoir constamment voté en connaissance de cause...

— Avec le gouvernement?

— Bien sûr... Un bon député est toujours gouvernemental...

— Encore un bracelet? monsieur, dit madame, en poussant le plat de notre côté.

V. F.

**L'un sans l'autre.** — Une maman conduit son petit garçon chez le médecin.

— Ecoute, Charlot, dit-elle, tu seras sage, au moins; tu tireras bien ta petite langue au docteur, quand il te le dira.

— Dis, m'ma, qu'y faudra aussi que je lui fasse la nique?...

**Pauvre petiot!** — Ernest rentre de l'école et remet à son papa son « bulletin trimestriel ».

— Comment, Ernest, te voilà encore le vingt-quatrième, l'avant-dernier. C'est honteux.

Ernest, pleurnichant :

— Hi... hi... hi... Est-ce ma faute si... hi... hi... si on n'est que vingt-cinq... hi... hi... hi... hi...

#### Petites annales de mars.

1561. — Le 18 de mars, a été mise et posée (à Orbe) la gabiole, laquelle est devant la maison de Tissot, laquelle fut faite pour y mettre les larbins prenant cloisons, fruits et saccageant les courtis, et autres biens. Et iceux étant dedans dans la dite gabiole, à la vue d'un chacun, les enfants et autres étant autour la devaient virer et tourner, faisant grandes risées et moqueries de ceux qui étaient dedans. Le premier qui y fut mis fut un appelé Pierre Grivat, dit Caca, pour ce qu'il avait tondu et pris des perches à des saules, qui n'étaient pas siennes.

PIERREFLEUR.

**Un bon fils.** — Un bambin de dix ans à un agent de police :

— Si vous plait, m'sieu, venez vite chez nous; il y a un homme qui se bat avec mon père depuis une demi-heure.